

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

FG

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-11

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLO

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Avenants au marché d'aménagement du centre-bourg

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la délibération n°24-04-14 du 3 avril 2023 la commune a retenu les entreprises afin d'effectuer les travaux cités en objet.

Il s'avère que dans le cadre de l'exécution de ces travaux des modifications sont intervenues, ainsi :

- Pour le lot n°1 Voirie réseaux divers – étanchéité asphalte attribué à l'Ets COLAS des prestations supplémentaires ont été introduites notamment la pose de caniveau grille, fourniture de tampon, clous inox, fourreau, regard, terrassement... Il s'agit donc d'ajuster les quantités et d'augmenter le délai d'exécution de 20 à 23 semaines.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_11-DE
Reçu le 18/12/2024

Ainsi le montant de l'avenant pour l'ensemble des prestations complémentaires s'élève à 57 475,35 € HT soit 68 970,42€ TTC soit 12,01% portant le montant du lot à 535 954,30 € HT soit 643 145,16€ TTC.

- Pour le lot n°2 Revêtement béton également attribué à l'entreprise COLAS la modification concerne la fourniture et mise en œuvre de béton désactivé drainant, d'ajuster les quantités réellement réalisées et d'augmenter le délai global de 7 à 8 semaines. Le montant de l'avenant s'élève donc à 4 944,60€ HT soit 5 933,52€ TTC soit 4,33% portant le montant du lot à 119 115,20€ HT soit 142 938,24€ TTC.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les deux avenants
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_11-DE
Reçu le 18/12/2024